



REGLEMENT

URBAN TRAIL ANDREZIEUX-BOUTHEON

L'Urban Trail d'Andrézieux-Bouthéon est organisé par le service des Sports en lien avec l'association du FAC Athlétisme le dimanche 16 juin 2024.

1. PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes :

A partir de Cadets (nés en 2008 et avant) sur le parcours du 10,5 km (125 m D +)

A partir de Juniors (nés en 2006 et avant) sur le parcours de 17,5 km. (130m D +)

Tout public sur le parcours du 5 km. (70 m D+)

sous réserve du **respect** des **mesures sanitaires** et des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA et applicables au 16 juin 2024 et des dispositions du présent règlement. Les courses sont ouvertes aux « Joëlettes » mais ne peuvent être ouvertes aux personnes en situation de handicap (fauteuil)

2. INSCRIPTIONS

Pièces à fournir :

Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD),

Fédération française du sport adapté (FFSA),

Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

Fédération sportive des ASPTT,

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Pour les majeurs :

Première possibilité : Un certificat médical de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur.

Deuxième possibilité : Fournir un PPS (Parcours de Prévention Santé) qui est un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course.

Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé et attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à des réponses négatives. A défaut il est tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de six mois à la date de la compétition. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur. Aucun autre document ne pourra être accepté.

Sur www.logicourse.fr : jusqu'au vendredi 14 juin (minuit) (sans frais supplémentaires)

6 € (5 km) 12 € (10,5 km) 17 € (17,5 km) et Marche Nordique 12€
Chèque à l'ordre du : « FAC Athlétisme d'Andrézieux-Bouthéon »

1 € par inscription sera reversé à une association caritative.

AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE

Aucune inscription par Téléphone, Télécopie, Courrier ou Courrier électronique.
Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit.

3. RETRAIT DES DOSSARDS

Samedi 15 juin de 14h00 à 18h30 au magasin Terre de Running place du forez Andrézieux-Bouthéon ou Dimanche matin directement sur place

4. RECOMPENSES

Un cadeau sera remis aux participants de la marche nordique lors de l'arrivée et pour les coureurs sur la ligne d'arrivée.

5. AVERTISSEMENTS

Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés à l'avance.

L'attention des participants est appelée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

Les épingles pour fixer le dossard ne seront pas fournies.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course dans son intégralité et obligatoirement épinglé sur le torse.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement en conservant avec eux les emballages de boissons, gels et barres énergétiques etc....

6. DEPART

Le départ sera donné du CABL.

7. HORAIRES

9h00 : 5 km.

9h05 : 10.5 km.

9h10 : 17,5 km.

9h15 : Marche Nordique

Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ.

La zone d'échauffement se situera en arrière de la zone de départ

8. ARRIVEE

L'arrivée est jugée devant la salle du CABL Pôle de Loisirs des Bords de Loire

9. PARCOURS

Les parcours de 5 km, 10,5 km et 17,5 km sont très légèrement vallonnés.

L'organisateur se réserve le droit pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours, le kilométrage ou les horaires, si les conditions l'exigent.

Le circuit est entièrement fermé à la circulation.

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

10. RAVITAILLEMENTS

Un poste de rafraîchissement + friandises sera installé, au km 5 pour le 10,5 km, au km 7 et 11 pour le 17,5 km et à l'arrivée pour tous

11. SANITAIRES

À disposition dans la salle du CABL Pôle de Loisirs des Bords de Loire et à l'extérieur.

12. SECURITE / MEDICAL

Des signaleurs seront présents sur l'ensemble du parcours, particulièrement aux endroits dangereux et bifurcations.

Une assistance médicale sera assurée par un médecin et des secouristes située dans la zone d'arrivée et sur le parcours

13. ASSURANCE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité civile souscrite auprès de AIAC Courtage – La Sauvegarde – assurance FFA – n° Z157020.002R souscrit par la Fédération Française d'Athlétisme.

Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels liée à leur licence.

Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.

14. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par transducteurs électroniques (puces) à fixer obligatoirement sur la chaussure à l'aide des liens fournis. Il est formellement interdit de fixer la puce à l'aide du lacet. Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

La puce devra être restituée à l'arrivée. En cas de non restitution, elle sera facturée 5 €.

15. CLASSEMENTS

Il sera établi : pour le 10,5 km :

Un classement scratch individuel : Masculin et Féminin (voir protocole)

Il sera établi : pour le 17,5 km :

Un classement scratch individuel : Masculin et Féminin (voir protocole)

16. PROTOCOLE

Le protocole aura lieu dans la salle du CABL.

Les athlètes récompensés devront obligatoirement être présents ou représentés lors de la remise des récompenses.

Les athlètes récompensés seront :

Les podiums Féminines et Masculins sur les 2 courses

+

Les 1ers des catégories : Masculins et Féminines ; sans possibilité de cumul.

Pour le 10,5 km. Cadets ; Juniors ; Espoirs et Masters

Pour le 17,5 km Juniors ; Espoirs et Masters

+

Tirage aux sorts de plusieurs dossards.

17. PUBLICATION DES RESULTATS

Les classements seront affichés à proximité de l'arrivée.

Ils figureront sur les sites www.logicourse.fr et www.fac-athle.fr

Ils seront également transmis à la FFA.

Conformément à la loi dite "Informatique et Liberté", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. Pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique : cil@athle.fr

Le coureur qui s'inscrit en ligne peut demander dès son inscription que son identité soit masquée, ensuite Logicourse dispose d'une procédure pour informer la FFA. L'identité du coureur est masquée sur les listes d'inscription, l'écran d'affichage des résultats et les listes de classement

18. CHALLENGE METROPOLE

La course Urban Trail Andrézieux-Bouthéon compte pour le Challenge métropole. Il se disputera tout au long de l'année 2024, pour les courses inscrites (voir le calendrier sur le site). Les distances et dates indiquées ci-dessous sont prévisionnelles et susceptibles de modifications, notamment pour raison de sécurité ou d'accès au parcours.

19. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier ; Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit et de rectification aux données personnelles vous concernant.